



Bulletin d'inscription pour un atelier

Nom et prénom :

Adresse complète :

Code postal et ville :

Téléphone :

Mail :

Je m'inscris à l'atelier :

Lieu du stage choisi :

Date : 2023 - Tarif dons libres et en conscience

Bulletin d'inscription à renvoyer par mail : isabelle@harmonie-vibratoire-quantique.com

Ou par courrier à **Isabelle JENNY** - Trebon – 56450 SURZUR

Pour tous renseignements : 06.73.93.18.86

Je soussigné(e), M. Mmeatteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur ce document. Je déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente du Centre de Formation et en accepter sans réserve ni restriction, toutes les clauses.

Ce bulletin signé vaut engagement contractuel. J'ai bien pris connaissance du programme de l'atelier et suis parfaitement informé(e) du contenu de l'atelier

À, le.....

Signature :





Bulletin d'inscription pour un atelier

Conditions générales de vente

Les conditions d'inscription

Les inscriptions par téléphone et par e-mail sont admises et ne sont prises en compte définitivement qu'à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et du versement de l'acompte qui sera encaissé au démarrage de la formation.

Tous les tarifs sont forfaitaires. Pour cette prestation, le bénéficiaire devra verser la somme due le jour de l'entrée en formation.

Les conditions d'annulation et de remplacement

Les demandes d'annulation : toute annulation devra se faire par courrier ou par mail avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant le début du stage concerné. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non-participation du stagiaire. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre le stage, le bénéficiaire peut résilier le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Les demandes de report d'inscription sont admises d'une session à une autre dans la limite des places disponibles si le bénéficiaire informe l'établissement au plus tard 1 mois avant le début du stage initialement réservé. La demande doit être confirmée par écrit.

Les engagements de l'organisateur

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation, le centre de formation devra proposer un report ou rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait. Le centre de formation se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler ce stage au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés ou à votre convenance un avoir sera émis. Le centre de formation se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités versées au client. Le centre de formation ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le client ou dommages consécutifs à l'annulation du stage ou à son report à une date ultérieure. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement.

En aucun cas, le contenu du stage ne doit remplacer l'avis, le diagnostic ou le traitement médical d'un professionnel de la santé. Le centre de formation ne fournit aucun avis médical. Si vous avez des questions au sujet d'une situation ou d'un traitement médical, veuillez communiquer avec votre médecin ou un professionnel de la santé qualifié. Toute utilisation du matériel fourni dans les cours ou la documentation est à l'entière discrétion et sous la responsabilité unique du stagiaire qui en assume la responsabilité.

Je certifie sur l'honneur que je ne souffre pas de troubles graves relevant d'un accompagnement médicalisé indispensable.

Droit à l'image

Les stagiaires autorisent le centre de formation à utiliser à titre gracieux leur image (photo ou vidéo) dans le cadre de sa communication, sur tout support, pour une durée de 99 ans. Toute interdiction devra être signalée à la formatrice dès le début de la formation ou faire l'objet d'une lettre datée, signée et remise avant le début de la formation.

